

# Bordereau de signature

## ARR2017\_0021



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	07/02/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	07/02/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-02-07)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // arrete\_mairie

# VILLE DE NOISIEL

CABINET DU MAIRE

REF: DV/SB

ARR2017- 0021

## ARRETÉ

**OBJET: DESIGNATION DES SUPPLEANTS DE MONSIEUR LE MAIRE DU 10 FEVRIER 2017 AU 19 FEVRIER 2017 INCLUS.**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations n° DEL2014\_0073 et DEL2014\_0075, en date du 28 mars 2014, portant respectivement élection du Maire et des Adjointes au Maire,

VU la délibération n° DEL2016\_0018, en date du 12 février 2016, portant élection du 9<sup>ème</sup> Maire Adjoint,

VU la délibération n° DEL2016\_0020, en date du 12 février 2016, portant délégation au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'absence de Monsieur Daniel Vachez, Maire, du 10 février 2017 au 19 février 2017 inclus,

## ARRETE

Article 1 : Monsieur Gérard Sanchez, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint et Madame Annyck Dodote, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint remplacent Monsieur Daniel Vachez, Maire, dans la plénitude de ses fonctions du 10 février 2017 au 19 février 2017 inclus.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Trésorier Principal de Marne-la-Vallée,
    - Monsieur Gérard Sanchez, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint,
    - Madame Annyck Dodote, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Article 4 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 3 février 2017

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le  
Notifié le

07 FEV. 2017

07 FEV. 2017

hôtel de ville  
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E. Menier B.P. 35  
77426 Marne la Vallée cedex 2

Acquitté en PREFECTURE le 07/02/2017